



Communiqué de presse

Paris, le 12 décembre 2016

L'IEDOM devient une filiale à 100% de la Banque de France

La loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique - dite loi « Sapin 2 » - fait de l'Institut d'Émission des Départements d'Outre-mer (IEDOM) une filiale à 100 % de la Banque de France, à compter du 1^{er} janvier 2017. François Villeroy de Galhau s'est félicité de cet accomplissement indiquant : « *Avec cette intégration pleine et entière au sein de l'Eurosystème, l'IEDOM peut accomplir ses missions de banque centrale en totale indépendance vis-à-vis de l'Etat sur l'ensemble du territoire national où circule l'euro.* ».

Jusqu'alors établissement public national détenu par l'Etat, l'IEDOM restait encore largement, pour des raisons historiques, dans l'orbite de l'Agence Française de Développement. Toutefois, depuis le passage à l'euro, l'IEDOM avait très naturellement entamé un processus de rapprochement avec la Banque de France.

Les missions de l'IEDOM - qui demeurent inchangées - sont quasiment identiques à celles de la Banque de France. Le rapprochement permettra à l'Institut d'amplifier la collaboration et les synergies avec la Banque dans l'exercice de ses métiers, en vue de renforcer encore la qualité des services rendus aux territoires ultramarins. Le plan d'entreprise « Ambition 2020 Outre-mer », qui tire tous les bénéfices de ce rapprochement, vise à faire de l'IEDOM une entreprise encore plus performante, plus innovante et plus visible avec des hommes et des femmes qui pourront avoir confiance en l'avenir de leur institution et en leur avenir.

Les modalités de cette intégration dans l'orbite de la Banque de France permettent de respecter l'identité ultramarine de l'IEDOM, de prendre en compte les réalités économiques et sociales de l'Outre-mer et de préserver les règles de gestion des ressources humaines propres aux agents.

Cette solution permet, enfin, à l'IEDOM de continuer à partager son siège avec l'Institut d'Émission d'Outre-Mer (IEOM) - la Banque centrale des collectivités françaises du Pacifique ayant le franc pacifique pour monnaie - dont le statut demeure inchangé.

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, dont la monnaie est l'euro. Établissement public national, il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Les publications de l'IEDOM sont téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr.

Contact presse : L. GERVASONI - tél : 01 53 44 32 90, lisa.gervasoni@iedom-ieom.fr